
PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE du 18 juin 2026

RPI La Chapelle / Les Chavannes en Maurienne

Etaient présents :

Représentant les municipalités :

Mr Cécille, maire de Les Chavannes en Maurienne.
Mme Lebled, adjointe à Les Chavannes en Maurienne.
Mme Poignante, conseillère municipale de Les Chavannes en Mne.
Mme Quillet, maire de La Chapelle.
Mme Combet, conseillère municipale de La Chapelle.
Mme Santarelli, conseillère municipale de La Chapelle.
Mr Quillet, conseiller municipal à La Chapelle.
Mme Favre, conseillère municipale de La Chapelle.

Représentant l'Education Nationale :

Mme Plaisance, directrice à Les Chavannes en Mne.
Mme Rivellat, enseignante à Les Chavannes en Mne.
Mr Peyrigue, remplaçant en charge de la direction à La Chapelle

Représentant les parents d'élèves :

Mme Aïli (école de Les Chavannes en Mne).
Mr Wantelet (école de Les Chavannes en Mne).
Mme Blasco (école de La Chapelle).

Etaient excusés :

Mme Rancurel, DDEN (Délégué Départemental de l'EN).
Mr Thenail, Inspecteur de l'Education Nationale.
Mme Henry-Costel (école de La Chapelle).

Mr Lange, adjoint de Les Chavannes en Maurienne.
Mme Chazerrault, conseillère municipale de Les Chavannes en Mne.
Mr Girard, conseiller municipal de Les Chavannes en Mne.

.....

I. Bilan fin d'année :

Les Chavannes en Maurienne :

- **TENNIS :** nous avons fait 4 séances de tennis dont 2 avec un intervenant du club de La Chambre, le cycle s'est bien passé, les élèves ont appris beaucoup de choses
→ *L'enseignante remercie la mairie pour le court de tennis et le comité départemental pour les interventions gratuites du moniteur.*
- **VTT :** Ce cycle s'est déroulé début juin. Nous avons fait 3 séances de vélo (2 jours de manipulation, 1 jours de balade), la dernière séance a été annulée à cause de la canicule. Le cycle s'est bien déroulé, les CM2 ont validé le savoir rouler et les autres élèves une bonne partie des compétences.
→ *L'enseignante remercie les bénévoles agréés.*
- **SPECTACLE :** Les répétitions avec les autres écoles se sont bien passées et nous avons hâte de présenter notre spectacle le 26 juin. Malheureusement, celui-ci a dû être annulé en raison de la canicule. Nous avons tout de même pu réaliser un petit film afin de garder un joli souvenir de ce projet.
→ *L'enseignante remercie les mairies et le sou de écoles pour le financement des bus.*

La Chapelle :

- **SORTIE CULTURELLE:** Le matin, les enfants ont visité une exposition à la galerie Eurêka sur le thème de la montagne. L'après-midi pluvieuse n'a pas permis de visiter la ville de Chambéry. Nous sommes restés à l'hôtel de Cordon et fait des activités adaptées sur le thème de l'architecture.
→ *L'enseignant remercie le sou de écoles pour le financement du bus.*
- **ACTIVITES NATURE :** Nous avons fait une sortie pour faire des activités plastiques. Une grand-mère nous propose une journée pour réaliser des cyanotypes.
- **POTAGER :** Les enfants ont semé, planté, repiqué différentes sortes de légumes avec plus ou moins de réussite... Nous espérons avoir quelques récoltes d'ici la fin de l'année et à l'automne.
- **RENCONTRE :** avec les aînées couturières du club du Drairon qui ont offerts des doudous et un goûter aux enfants. Les élèves ont présenté quelques chansons.
- **SORTIES EN MUSIQUE :** Depuis le mois de mai nous présentons chansons et comptines aux parents à la sortie des classes en fin de semaine.

Le RPI :

- **CEREMONIE :** La cérémonie du 8 mai s'est déroulée au monument aux morts de la Chapelle. Une bonne partie des enfants du RPI étaient présents, bravo à eux pour leurs chants et leur travail, celui-ci a été formidable et reconnu par l'ensemble de la population.
→ *Les enseignants et la mairie de la Chapelle remercient les enfants pour leur investissement.*
- **SORTIE DE FIN D'ANNEE :** le vendredi 19 juin les élèves iront à Saint Nazaire en Royans pour faire du bateau à roue puis voir soit une grotte pour les Chavannes soit un jardin de fontaines pétrifiantes pour La Chapelle.
→ *Les enseignants remercient les accompagnateurs, les mairies et le sou de écoles pour le financement de la sortie.*
- **JOURNEE DE FIN D'ANNEE :** Le vendredi 3 juillet va se dérouler la fête de fin d'année coorganisée par le Sou des écoles. Des informations complémentaires seront données dans le carnet de liaison. Les parents sont les bienvenus.
 - Pique-nique le midi pour tous les élèves. Les parents sont les bienvenus.
 - Olympiades, cérémonie et goûter : l'après-midi, activités réunissant les deux écoles en 4 équipes qui vont s'affronter. Tout le monde sera récompensé pour leur participation. Cérémonie de fin d'année pour les CM2.
 - Un apéritif partagé sera organisé en fin de journée afin de réunir tous les parents du RPI, les nouveaux inscrits, les bénévoles ainsi que toute la population pour les remercier pour l'année scolaire.
 - Une Zomba aura lieu à 18h30.

Nous tenons à dire merci à toutes les personnes qui s'investissent pour aider le sou des écoles, qui participent aux manifestations et les mairies afin d'avoir les fonds nécessaires pour les sorties scolaires.

II. Effectifs et personnel 2026/2027 :

REPARTITION : Au vu des effectifs pour l'année à venir, nous vous rappelons que les CE1 seront à l'école de Les Chavannes en Maurienne durant l'année à venir. Cette répartition sera réexaminée pour la rentrée 2027. Cette décision a été validée lors du conseil d'école et par l'inspection en juin 2021.

La Chapelle				Les Chavannes en Maurienne		
PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1
7	3	8	4	6	3	6
22				21		

Enseignantes : Mme DUJARDIN (La Chapelle) reste titulaire de son poste, mais à l'heure actuelle, nous ne savons pas encore qui prendra la classe à la rentrée et Mme PLAISANCE (Les Chavannes en Maurienne) 3 jours par semaine, la personne qui me complètera n'a pas encore été nommée.

Intervenant musique, théâtre et danse : à définir à la rentrée 2026.

Intervenante en italien : à définir à la rentrée 2026.

III. Parcours des élèves.

– CALENDRIER SCOLAIRE :

- Rentrée 2026 : Le mardi 1er septembre à 8h30 pour les CP/MS/GS au niveau de l'école de La Chapelle puis à 10h15 pour les PS (afin d'accueillir sereinement les petits) et à 8h45 pour les élèves de CE/CM au niveau de l'école de Les Chavannes en Maurienne.
- Assiduité scolaire : Nous rappelons que l'école **commence le 1er septembre pour se terminer le 2 juillet après les cours**. Votre enfant doit assister aux cours prévus dans son emploi du temps sauf s'il bénéficie d'une autorisation d'absence (les vacances n'étant pas un motif valable). Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications/moyens de transports, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent ... De plus, les enseignants n'ont pas l'obligation de donner les devoirs en avance, l'enfant doit rattraper son travail au retour de son absence (sauf en cas de maladie).

- **PROTOCOLE DE SANTE MENTALE :** le protocole Santé mentale de l'Éducation nationale, vise à accompagner les élèves en situation de mal-être psychologique selon cinq étapes : repérer, alerter, évaluer, orienter vers les professionnels compétents et assurer le suivi. Le protocole rappelle également l'importance de la prévention, notamment par la formation des personnels, la sensibilisation des élèves, le développement des compétences psychosociales (CPS) et le partenariat avec les familles. Il a été précisé que ce protocole sera mis en œuvre dans les écoles à compter de la rentrée scolaire.

Les Chavannes en Maurienne :

- **REMISE DES LIVRETS :** Les livrets pour le second semestre vont être remis dans les jours à venir et les passages en classe supérieure ont été remis courant juin.
- **LIAISON INTERCYCLE :** la porte ouverte pour les CM2 s'est déroulée le 29 mai, courant juin, une réunion s'est déroulée au collège pour faire le point sur les résultats et le comportement des élèves et ainsi aider le collège à préparer la rentrée. Les élèves de 6^e sont venus rencontrer les CM2 afin d'échanger avec eux sur le collège et de les rassurer. Ce moment convivial a permis de répondre à leurs questions et de dédramatiser leur future entrée au collège.

La Chapelle :

- **LIVRETS :** Les passages et les livrets seront remis fin juin.
- **LIAISON INTERCYCLE :** Les GS et les CP étant dans la même école et la même classe, ils ont l'habitude de travailler ensemble.

IV. Projet d'école

Nous venons de réécrire le projet d'école pour une durée de quatre ans. Le projet d'école est un document élaboré par l'équipe enseignante. Il définit les objectifs pédagogiques et les actions mises en place afin de favoriser la réussite, le bien-être et l'épanouissement de tous les élèves. Pour le rédiger, nous nous sommes appuyés sur les résultats des évaluations nationales, sur l'évaluation d'école réalisée l'an dernier ainsi que sur nos observations quotidiennes en classe.

Cette réflexion nous a permis d'identifier plusieurs axes de travail prioritaires : la fluence en lecture, la production d'écrits et la résolution de problèmes. Nous avons également souligné certaines difficultés, notamment le manque d'accompagnement spécialisé pour les élèves à besoins particuliers ou en difficulté. Par ailleurs, nous avons mis en avant les points forts de notre école, en particulier la qualité du climat scolaire et les bonnes relations entretenues avec les familles. Ce projet d'école présente donc les axes de travail retenus ainsi que les actions que nous mettrons en œuvre au cours des quatre prochaines années afin de répondre au mieux aux besoins de nos élèves.

V. Fonctionnement de l'école

- **FUTURS PS :** Les futurs PS ont visité l'école un par un, hors temps scolaire. A l'heure actuelle, 7 petits et 1 grande section rentreront à l'école à la rentrée 2026. Cela permet de rassurer les familles.
- **BILAN DES EXERCICES DE SECURITE :**
 - La Chapelle : Les élèves ont effectué les 2 exercices incendies (un en début d'année, un en fin d'année).
 - Les Chavannes en Maurienne : tous les exercices ont été effectués.
- **ELECTIONS DES PARENTS D'ELEVES :** Depuis la rentrée 2022 et pour les années suivantes nous resterons sur le vote par correspondance uniquement. Le vote s'est déroulé lors du 3^{ème} conseil d'école du 4 juillet 2022.

VI. Bilan Financier :

- **LE SOU DES ECOLES :** donnera son bilan financier lors de l'assemblée générale et de l'élection du nouveau bureau à la rentrée. La réunion se déroulera le mardi 8 septembre à 18h00.
- **FOURNITURE SCOLAIRE :**

Partie enseignante : Afin de préparer la liste des fournitures scolaires qui sera transmise aux familles, nous avons besoin de savoir si l'avenant à la convention a été établi. Cela nous permettra de connaître précisément les budgets dont nous disposerons pour la rentrée prochaine et d'adapter nos commandes en conséquence.

Réponse des maires : Le budget consacré aux fournitures scolaires par élève a été augmenté pour la prochaine année scolaire, passant de 40 € à 60 €. Ce budget ne comprend pas les manuels scolaires.

Les investissements à plus long terme (matériel de motricité, mobilier, etc.) relèvent d'un budget distinct. Les commandes pourront donc être finalisées au cours de l'été et en début d'année scolaire.

Généralement : La liste des fournitures scolaires individuelles demandées par les professeurs est limitée et simplifiée afin d'en restreindre le coût financier et réduire le plus possible le poids du cartable, sans toutefois nuire à la qualité de l'enseignement.

- Les Chavannes en Maurienne :

La liste sera donnée aux élèves pour l'année prochaine dans les jours à venir et sera déposée sur le site de l'école. Cette liste comprend le matériel présent dans la trousse, le matériel de coloriage et de géométrie. Je demande aux familles de l'acheter car de nombreux élèves sont irrespectueux du matériel disponible en classe ainsi en faisant acheter le nécessaire aux familles, les élèves sont responsabilisés.

- La Chapelle :

La liste sera donnée fin juin aux élèves pour l'année prochaine.

Pour les PS MS, seuls sont demandés le matériel de sieste, les chaussons, le gobelet et le tablier.

Pour les GS, une trousse vide sera à fournir en plus.

Pour les CP Cette liste comprend le cartable, la trousse, l'agenda, le tablier et la trousse équipée du matériel personnel d'écriture et de coloriage afin de responsabiliser les enfants et leurs familles au respect du matériel. Le reste est fourni par l'école.

VII. Projet travaux école de Les Chavannes en Maurienne.

Une ombrière a été installée sur une partie de la cour afin de créer des zones d'ombre pour les élèves. Elle est équipée de panneaux photovoltaïques permettant d'alimenter en électricité le bâtiment école-mairie. Les enseignantes ont demandé que les poteaux métalliques soient sécurisés afin de limiter les risques d'accident, une fiche Santé Sécurité au Travail a été faite pour signaler le problème en mairie et au niveau de l'inspection. La mairie a pris en compte cette demande et travaille actuellement sur ce projet. Les supports en béton sur lesquels sont fixés les poteaux métalliques ont déjà été modifiés. La mairie a fait arrondir les arêtes afin de limiter les risques de blessure.

Par ailleurs, un chalet a été installé à proximité du stade pour stocker le matériel sportif de l'école. Cet espace sera partagé avec le Sou des écoles. Nous pourrons l'utiliser pleinement dès la rentrée prochaine quand les aménagements intérieurs seront faits.

VIII. Projet travaux école de La Chapelle.

La mairie a fait un point sur les travaux en cours et à venir dans les locaux de l'école. Concernant la problématique du radon, une révision complète ainsi qu'un entretien des VMI (Ventilations Mécaniques par Insufflation) sont programmés au début du mois de juillet afin d'assurer leur bon fonctionnement et d'améliorer le renouvellement de l'air.

Par ailleurs, à la suite de la visite de contrôle réalisée par SOCOTEC, des travaux de mise en conformité des installations électriques ont été engagés. Ils concernent notamment les prises électriques, le compteur ainsi que le chauffe-eau, afin de garantir la sécurité des locaux et le respect des normes en vigueur.

IX. Questions diverses.

- **AGREMENT** : nous commençons à être juste en parents agréés. Les enseignants informent les parents que d'ici quelques années nous n'aurons plus assez de parents pour aller à la piscine, au ski, vélo, Il faut donc dans la mesure du possible passer ou repasser les agréments (validité de 5 ans). Si nous n'avons pas assez de parents agréés, nous serons dans l'obligation d'annuler des sorties ou de restreindre la participation de certains niveaux scolaires. Il nous a été demandé pour chaque parent accompagnateur de nous fournir son attestation responsabilité civile et une photocopie de la carte d'identité. Les mairies ont passé une information auprès des populations afin de savoir si des personnes souhaitent passer les agréments et s'investir lors des sorties. En annexe vous trouverez le déroulé de l'agrément natation.

- **PHOTO DE CLASSE** : elle se déroulera avant les vacances de la Toussaint avec un autre prestataire (nous sommes en train de faire les recherches).

- **PERISCOLAIRE** : L'ATSEM et l'enseignant de la Chapelle ont soulevé des problématiques concernant l'utilisation des toilettes par le service de garderie : les enfants s'y rendent parfois seuls traversant sans surveillance les deux salles de classe, l'état de propreté des toilettes n'est pas vérifié. La configuration des locaux, l'absence de l'animatrice habituelle, le manque de personnel (il n'y a plus qu'un adulte) explique cette situation.
Réponse de la mairie de La Chapelle : La mairie s'est renseignée afin de savoir si les difficultés rencontrées cette année seraient les mêmes à la rentrée. À ce jour, l'association Déclic indique qu'elle sera en mesure d'assurer le service. La situation sera toutefois à réévaluer à la rentrée. La mairie réfléchit à différentes solutions pour pallier les difficultés liées aux locaux et trouver un aménagement satisfaisant pour les enfants comme pour le personnel. Plusieurs pistes seront étudiées au cours de l'été, notamment le déplacement de la salle du périscolaire à proximité des sanitaires.

- **PROBLEME DE TRANSMISSION DES LISTES CANTINE / PERISCOLAIRE** : Un incident s'est produit lorsqu'un élève est reparti en car alors qu'il devait rester à la cantine. Il a été rappelé que l'accompagnatrice du car ne dispose pas des listes indiquant quels élèves doivent descendre pour la cantine ou être pris en charge par le périscolaire. Afin d'éviter que cette situation ne se reproduise, les mairies s'engagent à transmettre chaque lundi matin les listes actualisées à l'accompagnatrice du car. Par ailleurs, les numéros de téléphone des familles lui seront également communiqués afin qu'elle puisse les contacter lorsqu'aucun adulte n'est présent à l'arrêt de car pour récupérer un enfant.

- **TRANSPORT SCOLAIRE** :
 - Trajet domicile – école : Les inscriptions sont ouvertes du 2 juin au 19 juillet 2026 sur le site de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, rubrique « Transport scolaire ». Ce trajet est gratuit.
 - Trajet vers la cantine, la garderie ou chez une assistante maternelle : Les inscriptions se font au moyen d'un formulaire papier à demander auprès du service Transport scolaire du Syndicat du Pays de Maurienne (Tél. : 04 79 64 30 12).
 - Trajet vers la cantine : aucune participation financière n'est demandée.
 - Trajet vers la garderie et/ou chez une assistante maternelle : une participation financière de 225 € est demandée pour les élèves qui ne sont pas déjà inscrits sur le trajet domicile – école.
 → **Modification du circuit de ramassage scolaire** : À compter de la rentrée, le circuit du ramassage scolaire de 16 h 30, au départ de l'école de La Chapelle, est modifié. Les élèves de l'école de La Chapelle seront déposés en premier à l'arrêt de Tigny, puis Gondran et Les Chavannes. En conséquence, les horaires de desserte à partir de l'arrêt de Gondran seront décalés d'environ 5 minutes.

- **DEPART A LA RETRAITE DE MARIE-PIERRE** : À l'occasion de cette fin d'année scolaire, l'équipe a tenu à remercier chaleureusement Marie-Pierre pour son engagement, sa disponibilité et toutes les années consacrées aux élèves et à l'école. Nous lui souhaitons une belle et heureuse retraite, riche en nouveaux projets et en moments de détente. Un poste est ouvert afin d'assurer son remplacement à la rentrée.

- **PROJET DE DECOUVERTE DE LA FAUNE LOCALE** : La commune de La Chapelle a participé à un projet porté par l'Observatoire des Carnivores Alpains et Rewilding France, visant à documenter la recolonisation du Chat forestier et du Lynx boréal vers le sud de leur aire de répartition. Dans ce cadre, des pièges photographiques et vidéo ont été installés sur le territoire communal afin de recueillir des données sur la présence de ces deux espèces. Après plusieurs mois d'observations et de collecte d'indices, les partenaires du projet proposent de restituer les résultats de cette étude tout en sensibilisant le public à la richesse de la faune locale et à sa préservation. Cette restitution prendra la forme d'une balade pédagogique, au cours de laquelle les participants partiront à la recherche de faux indices de présence, découvriront les méthodes de suivi scientifique utilisées, ainsi que les caractéristiques de ces félins, leur mode de vie et les menaces auxquelles ils sont confrontés. Une première balade sera proposée aux élèves du RPI durant la première période de l'année scolaire. Une seconde, ouverte à l'ensemble de la population, permettra à tous les habitants de découvrir les résultats de cette étude et d'en apprendre davantage sur ces espèces emblématiques de nos forêts. La date de cette animation grand public reste à définir, mais elle devrait être organisée au cours du mois de novembre.

Annexes.

AGRÉMENT NATATION – INFORMATIONS À DESTINATION DES PARENTS

Des parents peuvent être sollicités pour accompagner les séances de natation. Pour cela, un agrément est nécessaire. Voici en quoi il consiste :

PARTIE THÉORIQUE (EN SALLE)

- Présentation de la réglementation liée à l'encadrement de la natation scolaire
- Explication des consignes de sécurité et de surveillance
- Repères sur les étapes de progression du nageur (de la maternelle au CM2)

Des mises en situation permettent d'illustrer les réflexes attendus.

Objectif : mieux comprendre les attentes et le rôle du parent accompagnateur.

PARTIE PRATIQUE (EN PISCINE)

- Découverte d'exercices proposés aux enfants, de la PS au CM2
- Observation de la progression possible selon les niveaux
- Réalisation d'une "chute arrière", élément-clé du savoir-nager

Aucune épreuve chronométrée ni test de nage n'est prévu. L'activité est conçue comme un moment concret et agréable, avec une priorité donnée à la **sécurité** et au **plaisir dans l'eau**.

CONDITIONS ATTENDUES POUR LES PARENTS

- Être à l'aise dans l'eau
- Pouvoir se déplacer sur une longueur (peu importe la nage)
- Accepter d'avoir le visage dans l'eau

Les séances sont généralement vécues dans une ambiance conviviale et rassurante. Elles permettent de mieux comprendre le fonctionnement des séances de natation en milieu scolaire.

Fin de conseil.